

Guides des déposants aux AIDES AUX EQUIPES – 2021

Sommaire

I. PROCEDURE D'INSTRUCTION	2
II. OUTIL DE SOUMISSION	2
III. DUREE DES FINANCEMENTS.....	2
IV. DEMANDES MULTI-EQUIPES.....	2
V. DEMANDES CONJOINTES AIDES AUX EQUIPES/FINANCEMENT JEUNES CHERCHEURS..	3
VI. PROJETS MENES DANS LES PAYS A RESSOURCES LIMITEES	3
VII. INITIATIVE « TOWARDS AN HIV CURE »	3
VIII. CONSTITUTION D'UNE DEMANDE D'AIDE AUX EQUIPES.....	3
A. CREATION/ MISE A JOUR DU PROFIL	3
B. INFORMATIONS LIEES A L'EQUIPE (GERER MA STRUCTURE).....	3
C. FORMULAIRE DE DEMANDE	4
D. ELEMENTS SPECIFIQUES AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES PRIVES	5
IX. MONTAGE DU BUDGET	5
X. COFINANCEMENTS ET/OU DEMANDES DE FINANCEMENT EN PARALLELE	6
XI. RESTRICTIONS SPECIFIQUES	6
XII. MODALITES D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE MULTIDISCIPLINAIRE.....	6
XIII. ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES DES AIDES.....	7

I. Procédure d'instruction

La soumission des demandes se fait en ligne à partir du site <https://www.sidaction.org/espace-professionnel>. Des guides utilisateurs et le schéma de création de profil sont également disponibles sur ce site.

Nous vous encourageons à nous solliciter en amont de la soumission de votre demande :

Sandrine Fournier : s.fournier@sidaction.org – Directrice du Pôle financements Recherche et Associations - *pour toutes questions générales*

Nadia Abid : n.abid@sidaction.org – *pour toutes questions relatives aux demandes de financement et du suivi des contrats de recherche*

Nora Yahia : n.yahia@sidaction.org – *pour toutes questions relatives au suivi et valorisation des projets*

Vincent Douris : v.douris@sidaction.org – *pour toutes questions relatives à la recherche en sciences sociales et opérationnelles*

II. Outil de soumission

- Pour vous connecter à la plateforme de demandes de financement : <https://sidaction.evision.ca/Portfolio/faces/jsp/login/login.xhtml>
- Pour vous familiariser avec les formulaires en ligne, consulter le guide technique des utilisateurs, « Guide utilisateur – Aide aux équipes ».
- Pour déposer une demande de financement, vous devez posséder un profil.
 - Si vous avez déposé une demande de financement entre 2009 et 2015, un profil eAWARDS vous a probablement été attribué. Afin de mettre à jour votre profil, contacter le service des programmes scientifiques et médicaux au : eawards-sps@sidaction.org.
 - Si vous avez déposé une demande de financement depuis 2016, vous devez utiliser les mêmes identifiant et mot de passe.
 - Si aucune demande n'a été déposée, vous ne possédez pas un profil. Contacter le service des programmes scientifiques et médicaux : eawards-sps@sidaction.org.
 - Pour une explication complète sur la création ou la modification des profils eAWARDS vous référer au « schéma – création d'un profil ».
- Toute création ou mise à jour de profil devra faire l'objet d'une validation par Sidaction.
- Pour toutes questions, vous devez vous adresser au service des programmes scientifiques et médicaux uniquement par email : eawards-sps@sidaction.org

III. Durée des financements

Les aides aux équipes peuvent être attribuées pour une durée de 3 à 24 mois maximum.

L'aide aux équipes pour un projet d'innovation exclusivement dédié à des recherches de « **preuve de concept** » **ne peut être attribué pour une durée supérieure à 12 mois.**

IV. Demandes multi-équipes

Plusieurs équipes peuvent s'associer pour demander le soutien d'un même projet. Dans ce cadre, un porteur du projet doit être désigné. Le porteur du projet renseigne la partie scientifique ainsi que la partie financière. Pour constituer le budget global, il invite chaque équipe partenaire à renseigner ses besoins budgétaires.

Le porteur du projet doit s'assurer que le chef de l'équipe partenaire **possède un profil eAwards**. Sinon, celui-ci doit créer son profil.

V. Demandes conjointes Aides aux Equipes/Financement jeunes chercheurs

Une équipe et un jeune chercheur peuvent déposer des demandes associées, dans le cadre d'un même projet¹.

La demande du jeune chercheur reste nominative. Elle sera expertisée à part et doit détailler le rôle spécifique du jeune chercheur dans le projet.

VI. Projets menés dans les pays à ressources limitées

Dans le cas de recherches se déroulant dans les pays à ressources limitées, tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (v. [liste](#) au 1^{er} janvier 2018), pour qu'une demande soit recevable, la collaboration scientifique entre les structures impliquées (en France et dans le/s pays concerné/s) doit être attestée par l'implication dans le projet de chercheurs appartenant aux différentes structures. Par ailleurs, la coordination scientifique et la gestion administrative proposées doivent être assurées par une structure française, pouvant certifier d'une convention de partenariat avec la structure du pays concerné, en vue d'un éventuel transfert financier ou par une structure légalement déclarée dans le pays concerné, ayant une expérience reconnue de la gestion de fonds de recherche provenant de bailleurs de fonds internationaux (ANRS / Union Européenne / USAID / CDC...).

Pour tout programme de recherche se déroulant dans les PRL, nous invitons les chercheurs à s'adresser au Pôle Financements Recherche et Associations avant de déposer leur candidature.

VII. Initiative « Towards an HIV cure »

Partenaire de l'initiative internationale « *Towards an HIV cure* » de l'IAS, Sidaction souhaite assurer un suivi spécifique des projets soumis dans le cadre de son appel d'offres ayant un lien avec l'une des six orientations de recherche d'intérêt prioritaire identifiées par le plan stratégique publié en juillet 2016 :

https://www.iasociety.org/Web/WebContent/File/HIV_Cure_Full_Recommendations_2016.pdf

Les projets pouvant être associés à cette démarche devront être identifiés en cochant la case « *Towards an HIV cure* » du formulaire de demande, et en précisant dans quelle orientation de recherche ils s'inscrivent :

1. Molecular Biology and HIV latency and reversal strategies
2. Viral reservoirs, immunology of HIV persistence and 'Kill' Strategies
3. Models of HIV Cure or sustainable remission and pediatric HIV Cure
4. Gene and cell therapy
5. Novel biomarkers and technologies to analyse and quantify HIV reservoirs
6. Social sciences and health systems research

VIII. Constitution d'une demande d'aide aux équipes

a. Création/ mise à jour du profil

Avant toute soumission un **Curriculum Vitae (CV)** doit être associé au profil. Le CV **doit inclure** un bref exposé des travaux de recherche antérieurs, **ainsi que la liste des brevets et des articles**, publiés et sous presse dans des revues internationales à comité de lecture sur les dernières années, avec références bibliographiques complètes (inscrire dans les références le nom du demandeur en gras).

b. Informations liées à l'équipe (gérer ma structure)

Le chef de l'équipe doit :

- Renseigner les personnes membres de l'équipe et leurs rôles.
- Identifier l'organisme gestionnaire.

¹ Un projet d'innovation ne peut pas être associé à une demande de financement de jeune chercheur.

- **Télécharger les organigrammes** des structures de rattachement de l'équipe.
- Renseigner les crédits TTC accordés à l'équipe de recherche.
- **Pour les services cliniques, lister les cohortes épidémiologiques et essais thérapeutiques** menés en indiquant pour chaque essai : le type d'étude, le nom de l'essai, le promoteur, l'objectif, le nombre de sujets inclus dans le service, la date de début, la durée.
- Renseigner les titres des projets de recherche en cours de financement sur les appels d'offres autres que celui de Sidaction.
- Indiquer les principales publications et brevets de l'équipe de recherche des cinq dernières années.

c. Formulaire de demande

- Le formulaire est constitué d'un ensemble d'onglets indépendants les uns des autres pouvant être remplis en plusieurs connexions.

- Un code couleur vous permettra d'identifier le statut de chaque onglet – vous retrouverez la légende en ligne.
- Pour un certain nombre d'onglets, il vous sera demandé de « Sauvegarder » puis de « Valider la page ». En l'absence de sauvegarde, les informations seront effacées. Si vous avez sauvegardé, les informations seront conservées même si vous vous déconnectez. Vous pouvez ainsi remplir les formulaires au cours de plusieurs connexions.
- Une fois le formulaire totalement complété, on vous demandera de le signer et de le transmettre à Sidaction de manière électronique. Attention, un formulaire transmis ne pourra pas être modifié.

➤ Pièces à joindre à la demande

1. **Lettre motivée du Responsable scientifique Porteur du projet**, faisant acte de candidature, sur papier à en-tête, adressée au Comité Scientifique et Médical, avec signature originale.
2. **Projet de recherche détaillé** limité à 12 pages maximum.
Veillez à ce que tous les points suivants soient abordés :
 - Etat des connaissances sur le sujet avec références bibliographiques ; ~ 2 pages
 - Définition des objectifs du projet ; ~1 page
 - Plan du travail incluant l'organisation de la collaboration entre les équipes, les méthodologies proposées et les résultats attendus ; ~ 5 pages
 - Echancier de la recherche ; ~ 1,5 pages
 - Perspectives du projet ; ~ 1,5 pages

Nota Bene :

- Les limites de pages sont à titre indicatif
- Les qualités rédactionnelles et les capacités de synthèse des demandeurs du financement seront particulièrement appréciées.
- Le projet de recherche peut être soumis en anglais.
- **Pour les demandes d'aide à la recherche clinique**, le projet doit préciser le(s) essai(s) sur le(s)quel(s) porte plus particulièrement la demande en le(s) replaçant dans le contexte des problématiques actuelles et en indiquant les besoins du service pour développer ses activités nouvelles de recherche.

➤ **S'il y a lieu :**

1. Feuille des signatures des partenaires autres (non inclus dans la demande de financement)
2. Annexes à la demande financière :

- Devis des matériels de plus de 800 € établis depuis moins de trois mois.
 - Profils de poste mentionnant : durée du contrat, temps de travail (complet/partiel), diplômes requis, missions confiées, compétences recherchées.
 - Curriculum vitae des personnes à rémunérer (si elles sont identifiées au dépôt de la demande) – **3 pages maximum.**
 - Pour les personnes à rémunérer titulaires d'un master 2 : lettre d'engagement à ne pas suivre une formation de 3^{ème} cycle universitaire au cours de la période soutenue par Sidaction, signée bilatéralement par la personne concernée et le responsable scientifique du projet.
 - Pour les demandes en personnel : s'adresser à l'organisme chargé de la gestion des fonds pour obtenir l'estimation détaillée des salaires demandés, à joindre au dossier (faire apparaître le montant de la taxe sur les salaires, si applicable).
 - Les demandes de frais d'honoraires sont exceptionnelles et acceptées uniquement si le personnel à recruter ne peut pas être contractualisé par la structure d'accueil. Elles doivent être accompagnées d'un devis et ne doivent pas remplacer une demande en personnel ; **elles doivent être incluses dans le budget de fonctionnement** et être **impérativement** argumentées par rapport aux besoins de l'étude (*traductions, retranscription, saisie de données, ...*).
 - Pour les demandes de frais de missions, frais de publications et d'achat de matériel informatique, joindre un argumentaire pour que les experts puissent évaluer leur pertinence.
3. **Pour les projets se déroulant à l'étranger, renseignements sur la structure étrangère** : environnement local scientifique et médical, organigramme de la structure, lettre d'accord de partenariat du Responsable local sur papier à en-tête.
4. **Lettre d'accord de partenariat pour chaque Responsable scientifique d'équipe partenaire.**

d. **Eléments spécifiques aux organismes gestionnaires privés**

A envoyer par email à eawards-sps@sidaction.org

- Récépissé de déclaration d'association à la préfecture et parution au J.O.
- Récépissé(s) de déclaration à la préfecture des modifications apportées à l'association et parution(s) au J.O.
- Statuts et règlement intérieur.
- Composition du Conseil d'Administration (CA) et du bureau, datée et signée.
- Dernier rapport moral approuvé par le CA, daté et signé.
- Dernier rapport financier approuvé par le CA, daté et signé.
- S'il y a lieu, attestation des délégations de pouvoir et de signature, datée et signée.
- S'il y a lieu, grille des salaires, état des rémunérations et copie de la notification de l'URSSAF.

IX. **Montage du budget**

Les aides aux équipes peuvent être allouées pour du fonctionnement, de l'équipement et du personnel temporaire. Le montant demandé est de 25 000€ minimum.

➤ **Fonctionnement** :

Frais de missions, frais de publications : ces frais doivent concerner spécifiquement la valorisation de résultats obtenus grâce au soutien de Sidaction et, s'agissant de la participation à une conférence, ils doivent concerner uniquement la personne de l'équipe chargée de la présentation des résultats.

- Des frais de publications, limités à 2 000€
- Des frais de missions, limités à 2 000€

Les frais de publications et de missions ne pourront pas dépasser les 3 000€ au total.

Si la demande est associée à une demande de financement Jeune chercheur, les frais de missions ne sont pas éligibles. Le soutien à la valorisation des travaux du jeune chercheur est privilégié.

➤ **Équipement (non éligible dans le cadre de projet d'innovation) :**

Ces frais doivent impérativement être argumentés, pour que le Comité puisse évaluer leur pertinence.

➤ **Personnel**

Les budgets doivent être établis en accord avec l'organisme gestionnaire, notamment afin de prendre en compte les niveaux de rémunération et les durées de contrat à appliquer.

Personnels non éligibles pour un financement dans le cadre d'une aide aux équipes :

- Etudiants en cycle universitaire.
- Gratification des stagiaires.

Les jeunes chercheurs (en thèse ou post-doctorat), sont éligibles pour un financement nominatif².

Peuvent cependant être pris en compte dans les aides aux équipes : les salaires de chercheurs, médecins, pharmaciens – non statutaires – pour un investissement dédié au projet de moins de 25% (par exemple un plein temps sur 3 mois pour un projet d'une année, ou un quart temps sur la durée totale du projet).

Frais d'honoraires : Les demandes de frais d'honoraires sont exceptionnelles (voir VIII).

X. Cofinancements et/ou demandes de financement en parallèle

En cas de cofinancement(s) du projet par d'autres structures que Sidaction, le(s) nom(s) du (des) co-financier(s), ainsi que les dates d'octroi et de début de financement doivent impérativement être précisés dans la demande.

En cas de demandes parallèles déposées auprès d'autres financeurs (même projet), il est indispensable de fournir toute précision utile à l'expertise financière du dossier et notamment les dates prévues de réponse du ou des financeurs sollicités.

XI. Restrictions spécifiques

- ✓ **Dans le cadre de la même session de l'appel à projets**, une équipeⁱ est autorisée à soumettre **deux demandes** pour des projets différents. Dans ce cas, une seule demande d'aide aux équipes (simple, multiple ou associée à une demande jeune chercheur) sera autorisée. La deuxième demande devra impérativement solliciter un financement jeune chercheur.
- ✓ Une équipe associée à une demande d'aide aux équipes multiples est autorisée à déposer une demande d'aide aux équipes pour un autre projet.
- ✓ Une équipe bénéficiant de financement(s) de Sidaction encore en cours (pour l'équipe et/ou pour un jeune chercheur), peut déposer une nouvelle demande de soutien (même projet ou projet différent), à condition d'argumenter la nouvelle demande.

XII. Modalités d'expertise scientifique multidisciplinaire

Le Comité Scientifique et Médical de Sidaction, composé de 26 experts, évalue les demandes d'aides aux équipes, selon les critères ci-dessous :

- Pertinence scientifique et/ou innovation.
- Approches (méthodologie, technique).
- Faisabilité.
- Profil de(s) équipe(s).

² Pour un projet d'innovation le financement de jeune chercheur nominatif n'est pas éligible

- Adéquation financière du budget présenté.

Seuls les projets prioritaires seront retenus.

Pour chaque dossier, 2 rapporteurs spécialistes de la thématique traitée sont nommés pour une évaluation détaillée (3 en cas de demandes > 200 000 €). Dans le cas où l'expertise n'existe pas dans le comité, une évaluation externe est sollicitée. Chaque dossier est ensuite présenté par les rapporteurs en session plénière du Comité Scientifique et Médical, dont la composition est multidisciplinaire. Ce Comité discute de chaque dossier : de son volet scientifique et de son volet financier.

Pour chaque dossier traité par le Comité, au terme des discussions, un avis collégial est donné. L'avis du Comité est présenté au Conseil d'Administration pour validation.

NOTA BENE : De manière anonyme, les commentaires scientifiques détaillés des évaluateurs ayant analysé le projet ainsi que l'avis collégial du Comité validé par le Conseil d'Administration seront communiqués aux candidats.

[La composition du comité est consultable sur notre site](#)

XIII. Engagements des bénéficiaires des aides

- Les bénéficiaires des aides auront la responsabilité de faire signer les conventions avec leurs organismes gestionnaires.
- Pour chaque projet de recherche financé, le bénéficiaire est tenu de faire parvenir à Sidaction, dans les 2 mois qui suivent la date d'échéance du contrat :
 - o Un rapport scientifique
 - o Un bilan financier détaillé établi par l'organisme gestionnaire
- Toutes les publications et communications de résultats obtenus dans le cadre du projet soutenu doivent mentionner le soutien financier de Sidaction
- Les bénéficiaires pourront être sollicités en vue de la présentation de leurs travaux lors d'un séminaire annuel, de journées de travail, conférences ou sessions satellites organisés par Sidaction.
- Les bénéficiaires pourront être sollicités par Sidaction dans sa communication globale auprès du grand public.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Pour exercer ce droit d'accès, adressez-vous à :
Sidaction, Pôle Financements Recherche et Associations – Protection des données personnelles
228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

¹ L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche. Elle est dirigée par un.e responsable. Une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) dont elle dispose pour réaliser un programme de recherche propre. Les équipes peuvent donc être de taille variable, mais l'équipe doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation autour d'un programme de recherche durable, à moyen et long terme. L'équipe doit comporter au moins un chercheur titulaire à plein temps.